

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2021

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4264)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS466

présenté par
Mme Pételle, rapporteure

ARTICLE 15

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« sa minorité »

les mots :

« la minorité de la personne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.